

L'INCITATIF QUÉBÉCOIS À L'ÉPARGNE

Jusqu'à 3 600 \$ disponibles aux résidents du Québec grâce à l'Incitatif québécois à l'épargne (IQEE).

En qualité de ressource, l'office du commerce canadien veille à ce que vous bénéficiiez de tous les programmes de subventions offertes par le gouvernement fédéral et les provinces. Cela englobe le nouvel Incitatif québécois à l'épargne, un programme de subvention à parité proposé par le gouvernement du Québec.

Pour être admissible aux subventions votre enfant doit :

- Être un résident du Québec au 31 décembre de l'année d'imposition
- Être âgé de moins de 18 ans

L'Incitatif québécois à l'épargne majoré (IQEE-M).

Des montants additionnels sont offerts aux familles dont le revenu familial total est inférieur à 75 000 \$ Net

Pour demander l'IQEE de base et l'IQEE majoré

Vous devez être le parent ayant la garde ou le tuteur légal et le principal responsable de l'enfant.